



COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes Publics et le Ministre de la Fonction Publique informent les agents publics civils de l'Etat, en poste dans la province de l'Estuaire, que la rémunération du mois de juillet 2018 leur sera payée par bon de caisse, selon les modalités ci-après :

I/ lieu et date de retrait des bons de caisse, par administration

	mardi 17	mercredi 18	jeudi 19	vendredi 20	samedi 21	lundi 23	mardi 24	25 au 28
Site Budget	EQUIPEMENT ET CONSTRUCT.	EQUIPEMENT ET CONSTRUCT.	JUSTICE GDE SCEAUX	JUSTICE GDE SCEAUX	MIN. BUDGET ET COMPT. PUBLICS	COMMERCE, INDUSTRIE ET R.S	COMMERCE, INDUSTRIE ET R.S	
		AGRIC. ELEVAGE DVPM.RUR.	AGRIC. ELEVAGE DVPM.RUR.	MIN. BUDGET ET COMPT. PUBLICS	P.M.E.			
Site Trésor Public	Site Trésor Public	Site Trésor Public	Site Trésor Public	Site Trésor Public	Site Trésor Public	Site Trésor Public	Site Trésor Public	
Site Economie	AFFAIRES ETRANGERES	EAUX ET FORETS	EAUX ET FORETS	MIN. ECONOMIE EMP. DEV. DUR	MIN. ECONOMIE EMP. DEV. DUR	MIN. ECONOMIE EMP. DEV. DUR	JEUNESSE ET SPORTS	
	PETROLE		TRANSPORTS ET AVIATION CIVILE					
Site BEAC	TRAVAIL ET RESSOURCES HUM	TRAVAIL ET RESSOURCES HUM	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS	HABITAT, CADASTRE URBANISM	HABITAT, CADASTRE URBANISM	ECONOMIE NUM. COMM. POSTE	ECONOMIE NUM. COMM. POSTE	
		PROMOTION DES INVEST.	HABITAT, CADASTRE URBANISM					
Site Fonction Publique	EAUX ET ENERGIE	EAUX ET ENERGIE	EAUX ET ENERGIE	RELATIONS AVEC ASSEMBLEES	MIN. FONCTION PUBLIQUE	MIN. FONCTION PUBLIQUE	MIN. FONCTION PUBLIQUE	
		INDUSTRIE	EGALITE DES CHANCES	PECHE ET MER				
Site FDS	SENAT	ASSEMBLEE NATIONALE	COUR CONSTITUTIONNELLE	PRESIDENCE	PRESIDENCE	PRIMATURE	PRIMATURE	
	CONSEIL D'ETAT		COUR DES COMPTES					
	HAUTE AUTORITE COMMUNICATION	AUTORITE ADM. INDEPENDANTE	PRESIDENCE					
	CONSEIL ECO.SOCIAL ENVIRONNEMENTAL							
Site Angondjé 1	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	
	FORMATION PROFESSIONNELLE							
Site Angondjé 2	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	EDUCATION NATIONALE	
Site CHUL	CHUL	CHUL	CHUL	CHUL	CHUL	CHUL	CHUL	
Site CHUO	CHUO	CHUO	CHUO	CHUO	CHUO	CHUO	CHUO	
Site Angondjé 3	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	
Site Angondjé 4	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	SANTE PUBLIQUE	
Site Angondjé 5	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	RECHERCHE SCIENTIFIQUE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
		ENSEIGNEMENT SUPERIEUR						
Site Angondjé 6	FAMILLE	AFFAIRES SOCIALES	AFFAIRES SOCIALES	AFFAIRES SOCIALES	AFFAIRES SOCIALES	AFFAIRES SOCIALES	AFFAIRES SOCIALES	

II/ pièces justificatives à présenter impérativement:

Les bons de caisse ne seront remis que sur présentation, par l'agent public lui-même, des pièces justificatives suivantes :

- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, récépissé avec photo) ;
- Attestation de prise de service la plus récente ;
- Attestation de nomination à fonction, pour les titulaires de fonction ;
- Attestation spéciale de présence au poste originale.

III/ paiement des titres

- Pour l'agent dont le salaire est régulièrement domicilié au sein d'un établissement financier ou bancaire, le bon de caisse à retirer, de couleur verte, devra être dûment rempli et signé, et le coupon marqué "avis de règlement", déposé auprès dudit établissement, qui approvisionnera immédiatement le compte courant de l'intéressé.
- Pour l'agent public non bancarisé, le bon de caisse à retirer, bleu pour l'agent public intégré et rose pour l'agent en présalaire, devra être dûment rempli et signé avant d'être présenté à un guichet du Trésor Public pour paiement.

NB : Tout agent qui ne se sera pas présenté aux lieu et date prescrits pour retirer son bon de caisse sera immédiatement soumis aux procédures de vérification, de contrôle et de discipline prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Libreville, le 13 JUIL. 2018

Le Ministre d'Etat, Ministre du
Budget et des Comptes Publics


Jean Fidèle OTANDAULT

Le Ministre de la Fonction Publique,
de la Modernisation du Service Public,
Chargé de la Réforme de l'Etat

Ali Akbar ONANGA Y'OBEGUE